

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 001-200070118-20230926-DEL_23_09_26_13-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 8

Absents : 12

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : M. Maurice VOISIN

N°2023/09/26/13 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2023, voté le 28 mars 2023,

Vu la décision modificative n° 1, votée le 27 juin 2023,

Vu la décision modificative N°2 du budget Parc Actival tranche 2020 exercice 2023 et l'ajustement des crédits nécessaires pour pouvoir lancer un marché public de travaux d'aménagement dès que possible et équilibrer le budget par subvention du Budget Principal à hauteur de 66 753 euros,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits à hauteur de 17 339 euros au compte 7391118 « Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes » suite à la notification de dégrèvements sur la taxe GEMAPI pour 1 447 euros ainsi que de dégrèvements sur TASCOM pour 15 892 euros,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 3 060 euros au compte 6262 « Frais de télécommunication » suite à la résiliation des contrats avec SFR et la mise en service d'abonnements de lignes téléphoniques et internet pour 3 structures au profit de Totem ACRT : Saônerelais, Microcrèche Ma p'tite maison et le Gymnase intercommunal sur le site Actisport de St Didier sur Chalaronne,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 1 100 euros au compte 65888 « Autres charges diverses de gestion courante » dans le cadre du reversement, aux communes concernées, des subventions relatives à la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2, après notification des montants définitifs du programme par le SIEA,

Vu la notification par la Caisse d'Allocations Familiales de la subvention de type Fonctionnement accordée pour le financement 2022 du poste de chargé de coopération d'un montant de 24 000 euros,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 1 100 euros au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » dans le cadre de l'encaissement, pour les communes concernées, des subventions relatives à la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2, après notification des montants définitifs du programme par le SIEA,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 40 000 euros au compte 2317 Opération N°40 « Programme voirie 2017 » pour la création de cheminement mode doux rue de l'industrie à Montmerle sur Saône après calcul des prix révisés lors de l'émission du bon de commande pour les travaux,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 15 700 euros au compte 2181 Opération N°54 « Chemins de randonnée » pour l'aménagement des circuits de randonnée inscrits au PDIPR après état des lieux,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 11 200 euros au compte 2318 Opération N°84 « Visiosport » pour la mise en place de stores brise soleil et la reprise de la toiture en salle du conseil communautaire à Montceaux,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 20 000 euros au compte 21568 Opération N°84 « Visiosport » pour le changement de la centrale incendie de Visiosport à Montceaux,

Vu l'arrêté portant attribution d'une subvention de la CAF de 3 238 euros au titre du Fonds de modernisation des EAJE pour le renouvellement du parc informatique du Multi Accueil Visiocrèche à Montceaux,

Vu l'arrêté portant attribution d'une subvention de la CAF de 1 362 euros pour la rénovation de l'informatisation du RPE Visiorelais à Montceaux,

Vu l'arrêté portant attribution d'une subvention de 7 951 euros au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le passage en LED du gymnase de St Didier sur Chalaronne, la salle d'arts martiaux et de danse de Visiosport ainsi que la salle du conseil communautaire de Montceaux,

Vu l'arrêté portant attribution d'une subvention du Conseil Départemental de 15 840 euros pour la réalisation d'un cheminement mode doux rue de l'industrie à Montmerle-sur-Saône,

Vu l'arrêté portant attribution d'une subvention du Conseil Départemental de 13 350 euros pour l'aménagement des circuits de randonnée inscrits au PDIPR,

Vu l'arrêté portant attribution d'une subvention de 7 875 euros au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le passage en LED de l'éclairage du parc d'activités Actival à St Didier sur Chalaronne,

Vu la nécessité de diminuer les crédits d'un montant de 9 625 euros au compte 1312 Opération N°57 « Etudes mobilité » suite au montant définitif des dépenses réalisées sur cette opération,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 1 977 euros au compte 1311 Opération N°57 « Etudes mobilité » suite au montant définitif des dépenses réalisées sur cette opération,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget PRINCIPAL,

Après avis favorable de la Commission Finances du 25 septembre 2023,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal 2023 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/657363 – F.60 – Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	+ 66 753 €
	c/7391118 – F.020 –Autres rest. au titre des dégrèvements sur contrib. Directes -TASCOM	+ 15 892 €
	c/7391118 – F.735 –Autres rest. au titre des dégrèvements sur contrib. Directes – GEMAPI	+ 1 447 €
	c/6262 – F.4228 – Frais de télécommunication	+ 1 020 €
	c/6262 – F.4228 – Frais de télécommunication	+ 1 020 €
	c/6262 – F.4221 – Frais de télécommunication	+ 1 020 €
	c/65888 – F.70 – Autres charges	+ 1 100 €
	c/615221– F.020 – Entretien et réparation bâtiments	- 108 084€
	c/023 – F.020 – Virement à la section d'investissement	+ 44 932 €
	Sous-total	+ 25 100 €
Recettes	c/747888 – F.020 – Participations – Autres	+ 24 000 €
	c/75888 – F.70 – Autres produits de gestion courante	+ 1 100 €
	Sous-total	+ 25 100 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2317 – op.40 – F60 – Programme voirie 2017	+ 40 000 €
	c/2181 – op.54 – F.020 – Chemins de randonnée	+ 15 700 €
	c/2318 – op.84 – F.321– Visiosport	+ 11 200 €
	c/21568 – op.84 – F.321– Visiosport	+ 20 000 €
	Sous-total	+ 86 900 €
Recettes	c/1318 – op.74 – F.4222 – Informatique et téléphonie	+ 3 238 €
	c/1318 – op.74 – F.4228 – Informatique et téléphonie	+ 1 362 €
	c/13361 – op.84 – F.321– Visiosport	+ 2 651 €
	c/13361 – op.22 – F.321– Salle de sport	+ 5 300 €
	c/1323 – op.40 – F60 – Programme voirie 2017	+ 15 840 €
	c/1312 – op.54 – F.020 – Chemins de randonnée	+ 13 350 €
	c/13361 – op.78 – F.60– Passage en LEDS éclairage public Parcs d'Activités	+ 7 875 €
	c/1312 – op.57 – F.70– Etudes mobilité	- 9 625 €
	c/1311 – op.57 – F.70– Etudes mobilité	+ 1 977 €
	c/021 – F.020 – Virement de la section de fonctionnement	+ 44 932 €
	Sous-total	+ 86 900 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 septembre 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX